

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 6 (1914)
Heft: 3

Artikel: La situation économique en Angleterre en 1913
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383044>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le père du jeune assassin, premier responsable de cette tuerie, c'est John Rockefeller qui, en Europe et aux Etats-Unis, pose assez souvent comme philanthrope. Nous pensons que le massacre de Ludlow aura contribué beaucoup à éclairer tout le monde sur les vrais motifs des philanthropes de cette sorte.

Aussi longtemps que les grévistes ne semblaient pas décidés à répondre aux provocations patronales, le gouvernement des Etats-Unis n'a pas bougé. Il a fallu que les massacres de Ludlow menacent de provoquer une véritable révolte parmi la population ouvrière de l'Etat de Colorado pour que le président Wilson se décide d'intervenir sérieusement.

L'intervention amena des troupes de l'Union dans le bassin minier et on commença par exiger des grévistes qu'ils déposent leurs armes. C'est seulement après maintes protestations de la part des ouvriers et de leurs défenseurs au parlement de Washington que le chef des troupes de l'Union exigea le désarmement des gardiens des mines et la retraite des milices. Pour sauver la forme, quelques officiers des milices, entre autres le major *Patrick Hamrock*, accusés d'avoir commandé le feu sur le campement des grévistes, furent arrêtés.

Mais ils ne risquent rien, les milliards des Rockefeller et consorts pèsent bien plus dans la balance de la justice américaine que les cadavres des victimes massacrées par les bandits en uniforme.

On s'est ému, et cela avec raison, lors des massacres d'ouvriers en Russie à l'occasion de la grande grève des mineurs des entreprises de la Léna. Avouons cependant que les soldats du tsar n'ont pas agi plus brutalement que les milices du Colorado. Pourtant, les Etats-Unis de l'Amérique du Nord sont généralement considérés comme pays civilisé, et il s'agit ici d'une république soi-disant démocratique! Les principes démocratiques paraissent si précieux au gouvernement des Etats-Unis qu'il n'hésite pas à risquer une guerre avec le Mexique pour supprimer le pouvoir à un tyran politique. Il nous semble que la bande des tyrans économiques, faisant assassiner et massacrer les ouvriers au Colorado et dans les Etats de Virginie, ne sont pas moins dangereux pour les Etats-Unis que tous les Huerta et autres brigands désireux de gouverner en dictateurs au Mexique. Nous tenons par conséquent à constater une fois de plus que monarchie ou république, régime politique absolutiste ou démocratique, ne présentent guère de différence visible lorsque le prolétariat se trouve aux prises avec les grands capitalistes. Ici comme là, on force l'ouvrier à retourner sous le joug de ses exploiters, pendant que l'on se déclare impuis-

sant à diminuer quoi que ce soit de la tyrannie économique du gros patronat.

C'est cette injustice criminelle, se produisant partout et aussi longtemps que le capitalisme restera maître dans le monde qui nous frappe et nous pousse à protester toujours contre l'exploitation de l'homme par l'homme.



La situation économique en Angleterre en 1913.

(IS) Au lieu de la crise qu'eurent à supporter les pays européens du continent, l'Angleterre vient de passer une année favorable. C'est ce qui ressort particulièrement d'une statistique du département du commerce, sur le degré d'occupation, les salaires, les prix, les conflits du travail de l'année écoulée.

Il en résulte que la situation économique du premier semestre, pour les branches principales, fut meilleur que l'année précédente; tandis que dans le second semestre, il y eut un léger recul dans l'industrie textile et du fer brut. Cependant le degré d'occupation est encore bon à la fin de l'année et même, très bon, dans l'industrie du charbon et de la construction des navires. Dans les syndicats qui donnèrent des indications et qui comptent environ 900,000 membres, il y eut, en 1913, un chômage moyen de 2,1 %; 1912: 3,2 % (2,4 % sans la grande grève des mineurs); 1911: 3 %; 1910: 4,7 %; 1909: 7,7 %, etc. En 1899, il n'était que de 2 % et depuis lors, ce n'est que l'année dernière que l'on a obtenu un chômage aussi réduit.

Dans les mines, on rapporte que sur 700,000 travailleurs, chaque ouvrier aurait eu une moyenne de 5,58 jours de travail par semaine, ce qui est le record. Plus de 73 millions de tonnes de charbon furent exportées, soit environ 9 millions de tonnes de plus que les deux années précédentes. Dans l'industrie du fer brut, il y eut un léger recul à fin juin, de sorte que 273 fourneaux, seulement, restèrent en activité, au lieu de 334 au commencement de l'année. 11½ millions de tonnes ont été exportées, soit 10 % de moins que l'année précédente. La situation fut la même dans l'industrie du fer et de l'acier; cependant, le chiffre de l'exportation fut de 3¼ millions de tonnes, ou de 8 % plus élevé que l'année passée, tandis que l'on importa 2,2 millions de tonnes ou 11 % de plus qu'en 1912. L'année a été particulièrement favorable à l'industrie de la construction des machines, la valeur des exportations se chiffre par 37 millions de £, c'est-à-dire 11,7 % de plus que l'année précédente. Le chômage, dans les syndi-

cats en cause, ne fut que de 1,9 %, en moyenne, dans l'année. Dans la construction des navires, on rapporte même que pendant une bonne partie de l'année on se plaignit du manque d'ouvriers qualifiés; il en fut de même dans les filatures. Ce n'est qu'à la fin de l'année que le marché s'affaiblit, c'est pourquoi on chercha une réduction générale de la production. Les exportations, particulièrement en Allemagne, en Autriche et dans les pays des Balkans, reculèrent quelque peu. La situation fut la même dans les autres branches de l'industrie textile.

Les augmentations de salaire s'élevèrent à 4,1 millions de francs par semaine pour 1,730,000 ouvriers, tandis que 36,135 eurent une réduction de 44,000 francs. Les mineurs eurent dans tous les bassins des augmentations, allant de 2½ % dans le Pays de Galles, à 18¾ % en Ecosse. Une réduction de la journée de travail fut annoncée pour 103,637 personnes, elle fut de 275,000 heures par semaine, tandis que 7621 personnes, principalement des mineurs, eurent une augmentation de la journée de travail hebdomadaire de 4783 heures.

Le nombre des suspensions de travail passa de 857 l'année précédente à 1462, mais le nombre des ouvriers impliqués descendit de 1,463,000 à 667,000; le nombre des journées perdues: de 41 millions à 11½ millions. Selon les rapports officiels, le nombre des grèves qui se terminèrent à l'avantage complet des ouvriers fut plus grand que pendant chacune des cinq dernières années; dans la plupart des cas, ce sont les revendications de salaire qui furent cause des conflits. Le nombre des suspensions de travail et des ouvriers impliqués se répartit comme suit par groupe d'industrie: bâtiment 192, 39,693; mines de charbon: 159, 200,736; mines diverses: 29, 10,626; construction des machines: 170, 56,286; construction des navires 119, 25,577; diverses industries du métal: 91, 68,863; industrie textile: 224, 93,019; industrie de l'habillement: 73, 14,970; transport: 119, 83,429; autres métiers et ouvriers des travaux publics: 265, 63,055; plus une grève à laquelle participèrent plusieurs métiers impliquant 21,000 personnes.



L'Émigration en France.

(IS) Plusieurs articles du « bulletin » ont été consacrés à la question de l'émigration qui, par suite des manœuvres patronales, prend une importance croissante dans les pays les plus avancés.

La C. G. T. française nous envoie l'article suivant, sur lequel nous attirons spécialement l'attention, et qui mérite d'être largement reproduit dans tous les journaux ouvriers. Cette reproduction

permettrait de faire connaître la question à toutes les organisations et d'aider, par là, aux camarades français dans cette besogne particulièrement ingrate. Le problème de l'émigration est d'une importance telle qu'il doit être placé au premier plan de nos préoccupations, si nous ne voulons voir se greffer des antagonismes de nationalités:

« A la Conférence internationale de Zurich, la C. G. T. française, prenant texte de la proposition belge, tendant à instituer dans chaque pays, des bureaux centraux de statistique, demandait que ces dits bureaux soient chargés du travail de renseignements se référant à l'émigration.

La conférence ne crut pas devoir — sans étude préalable — accepter la proposition française. Cependant il fut décidé que chaque centre national devrait fournir, dans la mesure de ses possibilités, les renseignements estimés nécessaires par les pays de migration, pour accomplir leur besogne d'organisation syndicale.

Depuis la Conférence internationale, le nombre des ouvriers étrangers venant travailler en France, n'a fait qu'augmenter. Dans toutes les régions nouvellement ouvertes à l'industrie, dans les pays miniers, arrivent sans cesse: Polonais, Russes, Italiens, Autrichiens, Allemands, Roumains, etc. Déjà les éléments chinois font leur apparition.

Ces arrivées incessantes rendent notre situation syndicale délicate. Les contrats signés dans les pays d'origine de ces travailleurs ne présentent aucune garantie et sont constamment violés par les patrons. Dans les cas d'accidents de travail, leur recours aux tribunaux est illusoire. Nous pourrions citer des cas de travailleurs ayant été expulsés pour avoir réclamé leurs droits stricts.

Emue de cette situation, la C. G. T. s'est depuis longtemps préoccupée d'empêcher de tels abus d'autorité.

Pour atteindre ce résultat, un seul moyen peut être employé: l'organisation des ouvriers étrangers, dans les syndicats locaux ou régionaux.

Des tournées de conférences furent organisées, mais elles n'apportent pas les résultats espérés.

Tenus en véritable esclavage par leurs exploiters, mouchardés par les agents patronaux, les ouvriers étrangers restèrent sourds à nos appels. D'aucuns, afin de ne pas se créer d'ennuis, déclarèrent qu'organisés dans leur pays, ils ne voyaient nulle utilité d'adhérer aux organisations françaises. Que d'ailleurs ils perdraient le bénéfice des avantages acquis en arrêtant les versements à leur syndicat d'origine.

Nous référant aux engagements pris et déclarations faites aux différentes conférences syndicales internationales: « Les travailleurs doivent adhérer aux syndicats des régions dans lesquelles